

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 91-1205/PR/INT

Ministère

Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications

Date de publication

27 novembre 1991

Numéro JO

n° 22 du 15/12/1991

Date du numéro

15 décembre 1991

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité mensuelle de duction versée à tous les personnels de la force nationale de sécurité est portée de 6.000fdj à 9.000fdj à compter du 1er novembre 1991.